

INSTRUCTION

N° 99-003-M du 5 janvier 1999

NOR : BUD R 900003 J9

Texte publié au BOCP

MISE À JOUR DES NOMENCLATURES COMPTABLES M1-M5-M7, M4, M41, M42, M43, M49, M51 ET M6 POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 1999

ANALYSE

Publication de la circulaire interministérielle n° NOR/ECO/R/98/06017/C du 22 décembre 1998

Date d'application : 01/01/1999

MOTS-CLÉS

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ; COMMUNE ; DÉPARTEMENT ; RÉGION ; COMPTABILITÉ ; BUDGET ; NOMENCLATURE

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

TPGR	TPG	DOM	RF	T								

DIFFUSION

GT 3

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Sous-direction 6 - Bureau C

La présente instruction a pour objet de notifier aux comptables la circulaire n° NOR/ECO/R/98 060/17/C du 22 décembre 1998 relative à la mise à jour des nomenclatures comptables M1-M5-M7, M4, M41, M42, M43, M49, M51 et M6.

Cette mise à jour s'applique à compter de l'exercice budgétaire 1999.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de ces dispositions devra être portée à la connaissance de la direction générale sous le timbre du bureau 6C.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique
LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 6ÈME SOUS-DIRECTION
PAR INTÉRIM

DANIEL MÉTAYER

ANNEXE : Circulaire N° NOR/ECO/R/98/06017/C du 22 décembre 1998

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la comptabilité publique

Direction générale des collectivités locales

Bureau 6C

Bureau des budgets locaux
et de l'analyse financière

CD-5434

Le Ministre de l'Intérieur

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie,

à

Mesdames et Messieurs les préfets,

Mesdames et Messieurs les trésoriers-payeurs généraux,
Mesdames et Messieurs les receveurs des finances.

CIRCULAIRE N° NOR

E	C	O	R	9	8	0	6	0	1	7	C
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

OBJET : Mise à jour, pour l'exercice 1999, des nomenclatures budgétaires et comptables des associations syndicales de propriétaires et des syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales, des services publics locaux à caractère industriel et commercial, des départements, des régions et des établissements publics de ces collectivités, des services départementaux d'incendie et de secours (nomenclatures M1-M5-M7, M4, M41, M42, M43, M49, M51, M6).

ANNEXE (suite)

La présente circulaire apporte une mise à jour des nomenclatures comptables applicables aux départements et régions et à leurs établissements publics, aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, aux associations syndicales de propriétaires et syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ainsi qu'aux services départementaux d'incendie et de secours.

I - Régions et départements (nomenclatures comptables M51)Compte créé :

499 - Écarts de conversion - Euro

II - Services publics locaux à caractère industriel et commercial (nomenclatures comptables M4, M41, M42, M43, M49)**A) Nomenclatures M4, M41, M42, M43, M49 abrégées et développées**Comptes créés :

4781 - Frais de poursuites rattachés

4785 - Écarts de conversion - Euro

4788 - Autres comptes transitoires

B) Nomenclature M43Compte supprimé :

133 - Versement de transport

En application de l'article 53 de la loi n°98-546 du 2 juillet 1998, le versement de transport est imputé en seule section de fonctionnement (compte 734 « Versement de transport »). Lorsqu'il finance des dépenses d'investissement, le financement de la section d'investissement est obtenu par le biais du virement entre sections.

III - Associations syndicales de propriétaires et syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales (nomenclatures comptables M1-M5-M7)**A) Plan comptable M1-M5-M7 applicable aux associations syndicales de propriétaires**Comptes créés :

16411 - Emprunts en euros

16412 - Emprunts en unité monétaire franc

16413 - Emprunts en autres unités monétaires de la zone euro

4781 - Frais de poursuites rattachés

4785 - Écarts de conversion - Euro

4788 - Autres comptes transitoires

ANNEXE (suite)

Comptes supprimés :

- 1517 - Provisions pour garanties d'emprunts
- 217 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
- 2171 - Terrains
 - 21711 - Terrains nus
 - 21713 - Terrains aménagés autres que voirie
 - 21714 - Terrains de gisement
 - 21715 - Terrains bâtis
 - 21718 - Autres terrains
- 2172 - Agencements et aménagements de terrains
 - 21721 - Plantations d'arbres et arbustes
 - 21728 - Autres agencements et aménagements
- 2173 - Constructions
 - 21731 - Bâtiments publics
 - 21732 - Immeubles de rapport
 - 21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
 - 21738 - Autres constructions
- 2174 - Constructions sur sol d'autrui
 - 21741 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
 - 21742 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
 - 21745 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
 - 21748 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 2175 - Installations, matériel et outillage techniques
 - 21753 - Réseaux divers
 - 21758 - Autres
- 2178 - Autres immobilisations corporelles
 - 21781 - Installations générales, agencements et aménagements divers
 - 21782 - Matériel de transport
 - 21783 - Matériel de bureau
 - 21784 - Mobilier

ANNEXE (suite)

21785 - Cheptel

21788 - Autres

2761 - Créances pour avances en garanties d'emprunts

2817 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition

28171 - Terrains

281714 - Terrains de gisement

28172 - Agencements et aménagements de terrains

281721 - Plantations d'arbres et arbustes

281728 - Autres agencements et aménagements

28173 - Constructions

281731 - Bâtiments publics

281732 - Immeubles de rapport

281735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions

28174 - Constructions sur sol d'autrui

281741 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics

281742 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport

281745 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements

281748 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions

28175 - Installations, matériel et outillage techniques

281753 - Réseaux divers

2817533 - Réseaux câblés

2817534 - Réseaux d'électrification

2817538 - Autres réseaux

281758 - Autres

28178 - Autres immobilisations

281781 - Installations générales, agencements et aménagements divers

281782 - Matériel de transport

281783 - Matériel de bureau

281784 - Mobilier

ANNEXE (suite)

281785 - Cheptel

281788 - Autres

315 - Terrains aménagés

3225 - Livres, disques, cassettes (bibliothèques médiathèques)

3555 - Terrains aménagés

3955 - Provisions pour dépréciation des terrains aménagés

412 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés

4182 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés - Produits non encore facturés

465 - Avances en garanties d'emprunts

47131 - Versements sur contributions directes

6015 - Terrains à aménager

60225 - Livres, disques, cassettes (bibliothèques médiathèques)

6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)

6065 - Livres, disques, cassettes (bibliothèques médiathèques)

608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement

6411 - Personnel titulaire

64111 - Rémunération principale

64112 - Indemnité de résidence

64115 - Supplément familial

64116 - Indemnités de préavis et de licenciement

64118 - Autres indemnités

Les associations syndicales de propriétaires n'emploient pas de personnel de la fonction publique territoriale. Les charges de personnel sont donc enregistrées dans les nouvelles subdivisions du compte 6413 « Personnel non titulaire ».

Comptes supprimés (suite) :

64132 - Indemnité de résidence

64135 - Supplément familial

64138 - Autres indemnités

7015 - Ventes de terrains aménagés

8015 - Engagement sur garanties d'emprunts

ANNEXE (suite)

8026 - Redevances de crédit-bail restant à recevoir

80265 - Crédit-bail immobilier

Comptes dont le libellé est modifié :

Les nouveaux libellés sont les suivants :

1641 - Emprunts en unités monétaires de la zone euro

64131 - Rémunérations

B) Plan comptable M1-M5-M7 applicable aux syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du CGCT

Comptes créés :

16411 - Emprunts en euro

16412 - Emprunts en unité monétaire franc

16413 - Emprunts en autres unités monétaires de la zone euro

4781 - Frais de poursuites rattachés

4785 - Écarts de conversion - Euro

4788 - Autres comptes transitoires

Comptes supprimés :

10221 - Attributions de D.G.E. de régularisation

1346 - Versement de transport

64114 - Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.)

64115 - Supplément familial

64132 - Indemnités de résidence

64135 - Supplément familial

64138 - Autres indemnités

Comptes dont le libellé est modifié :

Les nouveaux libellés sont les suivants :

1641 - Emprunts en unités monétaires de la zone euro

64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence

64131 - Rémunérations

ANNEXE (suite et fin)

IV - Services départementaux d'incendie et de secours (nomenclature comptable M6)

Compte créé :

499 - Écarts de conversion - Euro

Vous voudrez bien communiquer au plus tôt ces informations aux ordonnateurs et aux comptables concernés.

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur Général de la Comptabilité
Publique

Jean BASSERES

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur Général des
Collectivités Locales

Didier LALLEMENT